

Les Houches

Réunion publique houleuse autour du pylône 4G de la discorde

Pour installer de nouvelles antennes de téléphonie, SFR est venu présenter son projet et a proposé deux alternatives à un mât de 42 mètres, devant un public contestataire.

Le moment était attendu. SFR tenait une réunion publique ce jeudi 7 septembre au soir, dans la salle d'animation du village. Devant une centaine de personnes, les explications données pour justifier l'implantation d'un mât de 42 mètres de haut en lisière de forêt, en haut de la route des Granges, n'ont pas convaincu une assemblée véhémement.

La représentante de SFR rappelait pourtant que le conseil municipal des Houches a validé cette nouvelle infrastructure le 28 octobre 2022 sur un site communal, alors que « route des Granges, il y avait une proposition d'un privé ». La municipalité a choisi d'implanter ce mât plus en retrait des habitations, sur un site appartenant à la collectivité.

Selon les projections du porteur de projet, le pylône treillis de 42 mètres de haut dépasserait de la forêt de 12 mètres, puisque la hauteur des arbres à cet endroit est estimée à une trentaine de mètres. Il permettrait d'installer SFR et Bouygues Telecom, à raison de 4 mètres de haut par opérateur pour leurs antennes 4G THD (très haut débit). La structure offrirait également la possibilité à Free de s'installer et serait la même en cas de passage à la 5G.

Au cœur du problème, l'environnement et l'intégration pay-



Le terrain faisant l'objet d'une convention entre la commune et l'opérateur et sur lequel l'antenne pourrait voir le jour se trouve tout en haut de la route des Granges.

Photo Le DI / Baptiste Savignac

sagère à l'extrême limite du site classé du Mont-Blanc. « On a mis ce projet en stand-by, on a bien senti qu'il fallait le revoir avec vous », assurait l'intervenante. SFR reconnaissait également une erreur de visuel dans le dossier déposé en mairie et présentait d'autres vues qui n'ont pas plus convaincu le public présent.

L'opérateur évoquait des pistes : un pylône réduit à 36 mètres sans réserve pour Free, ou encore l'implantation d'un pylône arbre, sorte de leurre visuel, mais celui-ci dépasserait également de la forêt. Alors que certains parlent « d'entaille dans la montagne », la question

de mutualiser les supports avec Orange était posée.

Une procédure devrait être engagée devant le tribunal administratif

L'opérateur historique couvre déjà la commune avec trois sites : le Touchet, la route des Gens (à côté du cimetière) et un dernier pylône à la limite de la commune avec Passy. Mais ces

poteaux ne peuvent évoluer et accueillir d'autres antennes. Dans le même temps, SFR et Bouygues sont cantonnés à Maison Neuve alors que le relais suivant est au tremplin de saut des Bossons sur la commune de Chamonix. Entre les deux, il y a un trou de couverture pour ces deux opérateurs même si plusieurs personnes dans le public indiquaient recevoir SFR en habitant aux Houches : « J'habite à la Griaz, je reçois mieux SFR

qu'Orange », ou encore « Le seuil est déjà assez bon ».

Dans une atmosphère tendue, des propositions surgissaient pour trouver un autre site. « Vous n'avez qu'à mettre des antennes sur les toits terrassés des immeubles en construction ». La discussion s'orientait ensuite sur des questions de santé. Une personne faisait remarquer la présence d'un enfant très sensible aux ondes radio. « À votre antenne, ils n'auront pas le choix que de déménager ». Sur ce point, la représentante de SFR évoquait des solutions qui laissaient dubitatifs les participants à la réunion, d'autant qu'elle confirmait : « Aujourd'hui, il n'est pas à l'ordre du jour de déplacer cette antenne ».

Dans le dernier quart d'heure d'une réunion d'une heure et quart, la maire des Houches, Ghislaine Bossonney prenait la parole. Sur l'implantation du pylône, « il n'y a rien au Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune ». SFR a déposé une déclaration préalable de travaux que la commune n'avons pas, réglementairement, refusé. Cette réponse ne satisfaisait pas le collectif qui a exprimé sa volonté d'engager une procédure devant le tribunal administratif.

● Sébastien Voynet

Le site internet pour retrouver tous les émetteurs : cartorad

La loi comme argument contre un choix citoyen

Dans certaines communes, en zone blanche, on pleure pour avoir un pylône et accéder à la téléphonie mobile. Aux Houches, le développement des réseaux SFR et Bouygues Telecom fait hurler une partie de la population, à coups de pétition, autour d'un collectif de 90 personnes. Selon les cartographies officielles de couverture, Orange est déjà bien présent sur la commune. Le déploiement des concurrents pour mieux couvrir le centre-bourg est présenté sous plusieurs aspects. La fréquentation saisonnière de la commune avec le besoin de renforcer le réseau existant en est un. Un deuxième argument plaide en faveur d'une

historique "Antares" de la sécurité civile (gendarmes, sapeurs-pompiers, Samu) approche de l'obsolescence, les opérateurs Orange et Bouygues ont été choisis le 13 octobre dernier pour le Réseau radio du futur (RFF), qui a pour objet de moderniser le système de communication des services de sécurité et de secours en s'appuyant sur la 4G et la 5G. Un troisième élément plaçant pour ce nouveau pylône a fait lui bondir l'assemblée. « L'État impose aux opérateurs de couvrir 100 % des centres-bourgs du territoire français d'ici le 17 janvier 2027 et 99,6 % de la population », explique la représentante de

quait un participant. D'autres prenaient la parole : « Est-ce que l'on a besoin de cette concurrence entre les opérateurs ? Est-ce qu'on peut faire un choix citoyen, sobriété ? ». Alors que les smartphones sont gourmands en bande passante pour le streaming ou les communications vidéo et autres caméras connectées, l'élu chamonien Denis Ducroz plaçait pour une limitation de l'offre : « n'a pas besoin de tout ça ».

Alors que l'on sait que les usages du téléphone mobile sont encore en plein développement, ce débat sociétal trouvait pas d'issue jeudi. Nul doute que certains le prolongeront sur les réseaux



Pas vraiment à la tribune avec SFR, ni réellement dans le